

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



*Le Maire d'Essarts en Bocage,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6*

*Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1*

*Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription*

*Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 21 juin de l'entreprise SOCOM 31 pour des travaux GC pour le déploiement de la Fibre Optique,*

*Vu la demande d'avis envoyée en Préfecture le 21 juin 2023,*

*Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/07/23 au 28/07/23 12 ter RUE DES SABLES*

*Considérant la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée*

*Considérant les horaires des établissements scolaires, des transports scolaires, et la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée ainsi que le mercredi midi*

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

À compter du 17/07/2023 et jusqu'au 28/07/2023, la circulation est alternée par feux 12 TER RUE DES SABLES - RD 160 - .

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00.

La circulation sera également rétablie les mercredis de 12h00 à 13h00, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

Le chantier sera visible jour et nuit.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, peinture routière, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

### **Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOCOM TP.

### **Article 3 :**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et La Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 28/06/2023

Le Maire d'Essarts en Bocage



**DIFFUSION:**

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers  
Service de Collecte des Ordures Ménagères  
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire  
TRANSPORTS SCOLAIRES REGION PAYS DE LA LOIRE  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
La Police Municipale  
SOCOM TP

**ANNEXES:**

Plan localisation des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

MAITRE D'OUVRAGE :



MAITRE D'OEUVRE :



CONCEPTION REALISATION :



**PROJET DE DEPLOIEMENT DU THD EN VENDEE**

**VIE DU RESEAU**



Projet 20230111T0191

**ESSARTS EN BOCAGE  
12Ter RUE DES SABLES**

4						
3						
2						
1	01/03/2023	Création de plan	R.GUIDICELLI			
Indice	Date	Modification	Elabli par	Vérifié par	Validé par	
<b>Projet 20230111T0191 - 12Ter rue des Sables_Plan GC</b>			<b>CLASSE</b>	<b>ECHELLE</b>	<b>STATUT</b>	<b>PAGE</b>
			-	1 : 200	APD	1/5

**LEGENDE**

**SYMBOLES**

- Chambre Vendée numérique (ici, LST)
- Chambre ORANGE (ici, LST)
- Armoire PM
- Logette ERDF
- Début de forage - Fin de forage
- Regards de visite, Vanne
- Regards de branchement
- Grilles, avaloirs
- Coffrets - armoires
- Support Pylone Tension
- Candélabres, lampadaires
- Poteau ENEDIS (ici type béton)
- Poteau Orange (ici type de poteaux)
- Poteau Vendée numérique (ici poteau simple)
- Zone Droit Terrain

**RESEAUX**

- Réseau Vendée numérique (VN) à créer
- Réseau Vendée numérique (VN) existant
- Action Vendée numérique (VN) à créer
- Réseau Orange
- Eau potable
- Eau usée - pluviale - unitaire
- Eau chaude
- Eau haute pression
- Eau de drainage
- Téléphone - vidéo
- Fibrre Optique
- Téléphone câble pleine terre
- Gaz
- Gaz haute pression
- Energie électrique
- Energie haute tension
- Pipeline
- Pipeline haute pression
- Eclairage public
- Câbles divers
- Limite communale

L'implantation des réseaux de concessionnaires n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif.  
 File s'inclut pas les investigations complémentaires menées au titre de la réglementation relative aux travaux à prestations des réseaux.  
 Ces informations sont donc transmises sous toutes réserves.  
 Toute indication qui s'avérerait erronée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du bureau d'étude.

Projection : Lambert 93